



PNR

**REZO
POUCE**

REJOIGNEZ REZO POUCE POUR PARTAGER VOS DÉPLACEMENTS

Pour les petits trajets ponctuels ou réguliers, en complément des moyens de transports existants, le Parc naturel régional du Gâtinais français met en place sur son territoire le système d'autostop organisé et sécurisé "Rézo Pouce".

L'INSCRIPTION EST GRATUITE

Passager et conducteur doivent s'inscrire en Mairie ou sur le site internet (www.rezopouce.fr). Il est demandé à chaque nouvel inscrit d'agréer la charte de bonne conduite et de fournir une pièce d'identité pour participer à la sécurisation du réseau. A la suite de l'inscription, chaque personne reçoit un kit de mobilité ainsi qu'une carte de membre. **Rezo Pouce est aussi ouvert aux adolescents à partir de 16 ans !** Pour ce faire, il faut fournir une autorisation parentale et les papiers d'identité du responsable légal ainsi que du mineur.

LE FONCTIONNEMENT

Il est possible de s'inscrire en tant que conducteur, passager ou les deux. Après inscription, il suffit pour le passager de se rendre à un arrêt sur le pouce et au conducteur de regarder si des personnes sont présentes. Ainsi, lorsque le passager a besoin de se déplacer, il se rend à l'aide d'une fiche destination à un arrêt et attend qu'un conducteur s'arrête et le prenne. Il n'y a pas de prise de RDV préalable avec le conducteur.

Le conducteur Rezo Pouce est reconnaissable grâce à un macaron qu'il aura collé sur le pare-brise. Des fiches destination sont fournies dans le kit mais il est également possible de les créer via le site internet (www.rezopouce.fr). Les arrêts sur le pouce sont matérialisés par un panneau.

Pour chaque ville du réseau, une fiche de mobilité est créée avec les arrêts sur la ville et l'ensemble des solutions de mobilité qui existent pour éventuellement utiliser Rezo Pouce en complément des transports existants. De plus, pour sécuriser la pratique, les passagers peuvent envoyer un sms au 07.83.80.99.81 pour indiquer la plaque d'immatriculation du véhicule dans lequel ils sont montés ou le numéro de membre de la personne. Il y a alors une traçabilité du trajet.

Pour plus d'informations et trouver l'ensemble

des villes du réseau, les arrêts: www.rezopouce.fr

Dans le cas d'un trajet long ou régulier, le conducteur peut demander au passager une participation aux frais d'essence de 0,05 cts d'euros du kilomètre.